



Le programme LIFE « mulette »

Marie CAPOULADE

Compte tenu de la dégradation de la qualité des eaux courantes, les organismes d'eau douce, dont la mulette perlière, sont parmi les taxons les plus menacés. Un programme européen d'envergure a vu le jour dans le Massif armoricain pour sauver les dernières populations de mulette perlière de l'ouest de la France.

Surexploitation, pollution des eaux, modification du débit, destruction ou dégradation de l'habitat et invasion par des espèces exotiques sont autant de menaces à la diversité des organismes d'eau douce. Pour la plus grande partie de leur longue vie, les moules d'eau douce dépendent de la qualité du substrat dans lequel elles vivent enfouies et sont ainsi, parmi tous les animaux aquatiques, peut-être le groupe le plus en danger. De plus, ces mollusques bivalves ont un rôle important à jouer dans le fonctionnement de l'écosystème (processus de vie des particules, relargage des nutriments, mélange des sédiments). Leur déclin, et en particulier celui de la mulette perlière d'eau douce (*Margaritifera margaritifera*), pourrait affecter profondément le fonctionnement des écosystèmes aquatiques. En effet, la mulette perlière affectionne les cours d'eau très peu chargés en nutriments et oxygénés. Son cycle de vie comporte une brève phase planctonique (à son stade larvaire), une phase accrochée aux branchies d'un poisson-hôte (truite fario ou saumon atlantique) et une phase enfouie ou semi-enfouie (stades juvénile et adulte) [1]. Cette complexité, ses exigences écologiques et sa grande longévité (une centaine d'années) font d'elle une espèce « parapluie » : en la protégeant, on protège tout un écosystème. Au sein du vaste réseau qui constitue la biodiversité, la santé de la mulette perlière revêt ainsi une importance toute particulière.

Une espèce patrimoniale en voie de disparition

La mulette perlière était autrefois une espèce largement répartie de manière abondante des régions arctiques aux régions plus tempérées de l'ouest de la

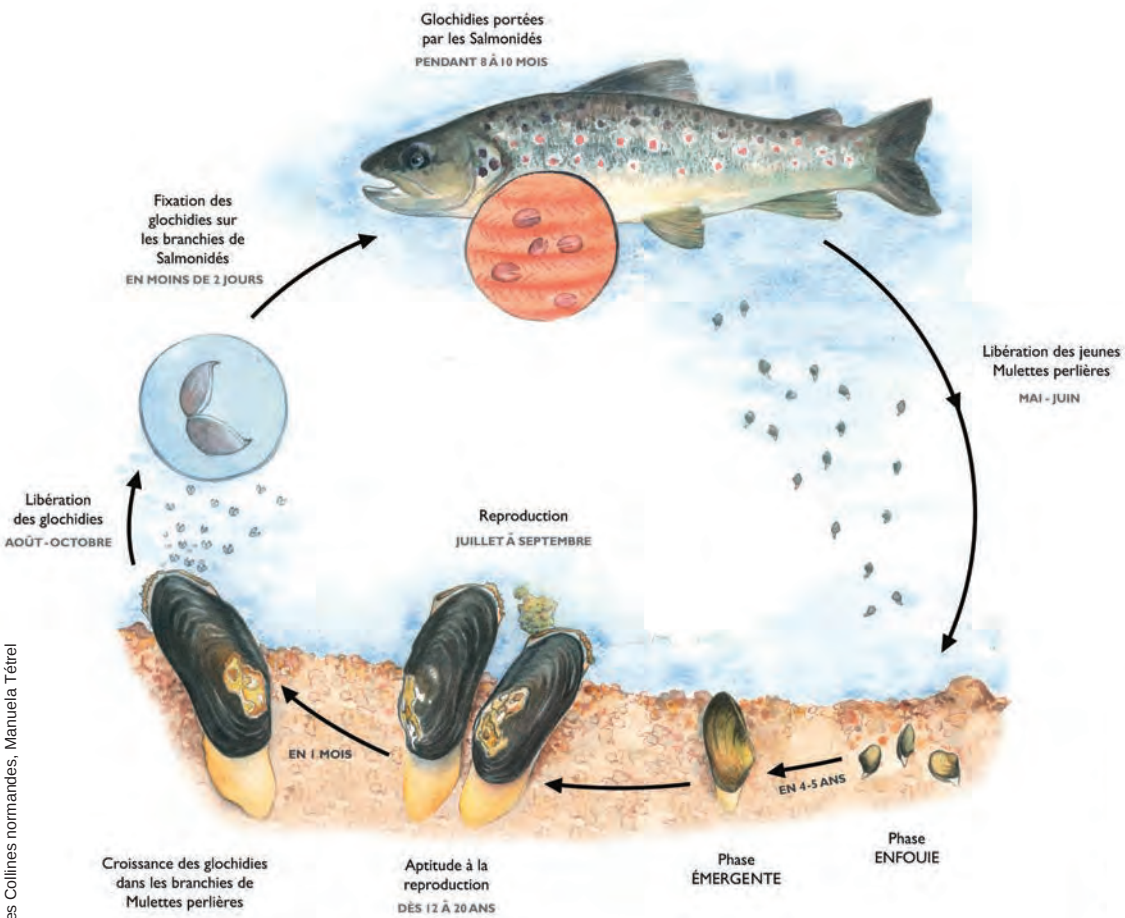
Russie en passant par l'Europe jusqu'à la côte nord-est de l'Amérique du Nord. Mais, aujourd'hui, l'UICN la classe en Europe dans la catégorie « critically endangered » (en danger critique d'extinction), le stade suivant étant « extinct in the wild » (éteint en milieu naturel). Elle est en effet considérée comme faisant face à un très grand risque d'extinction à l'état sauvage dans un avenir proche puisque l'UICN constate une réduction d'au moins 50 % de sa population en 10 ans.

On estime que 90 % des populations de mulettes perlières d'eau douce ont disparu d'Europe centrale au cours du XX^e siècle. L'espèce aurait disparu de plus de 60 % des cours d'eau français dans lesquels elle était présente au début du XX^e siècle avec des diminutions d'effectifs de plus de 90 %. Différentes études d'inventaires menées à la fin des années 1990 (Cochet, 1998 ; Quéré, 1997) évaluent à moins de 100 000 le nombre d'individus présents en France, répartis sur environ 80 rivières dont 18 dans le Massif armoricain.

Les diverses études en Bretagne et Basse-Normandie ont constaté la même situation d'urgence pour les populations de l'ouest de la France : disparition progressive et vieillissement. Le fort intérêt patrimonial de l'espèce, véritable témoin du creusement des vallées du Massif armoricain, ainsi que ses caractéristiques bio-indicatrices très exigeantes et ses propriétés d'espèce parapluie font de la mulette perlière une espèce à préserver.

Une espèce sous haute protection

La moule perlière d'eau douce est une espèce d'intérêt communautaire inscrite aux



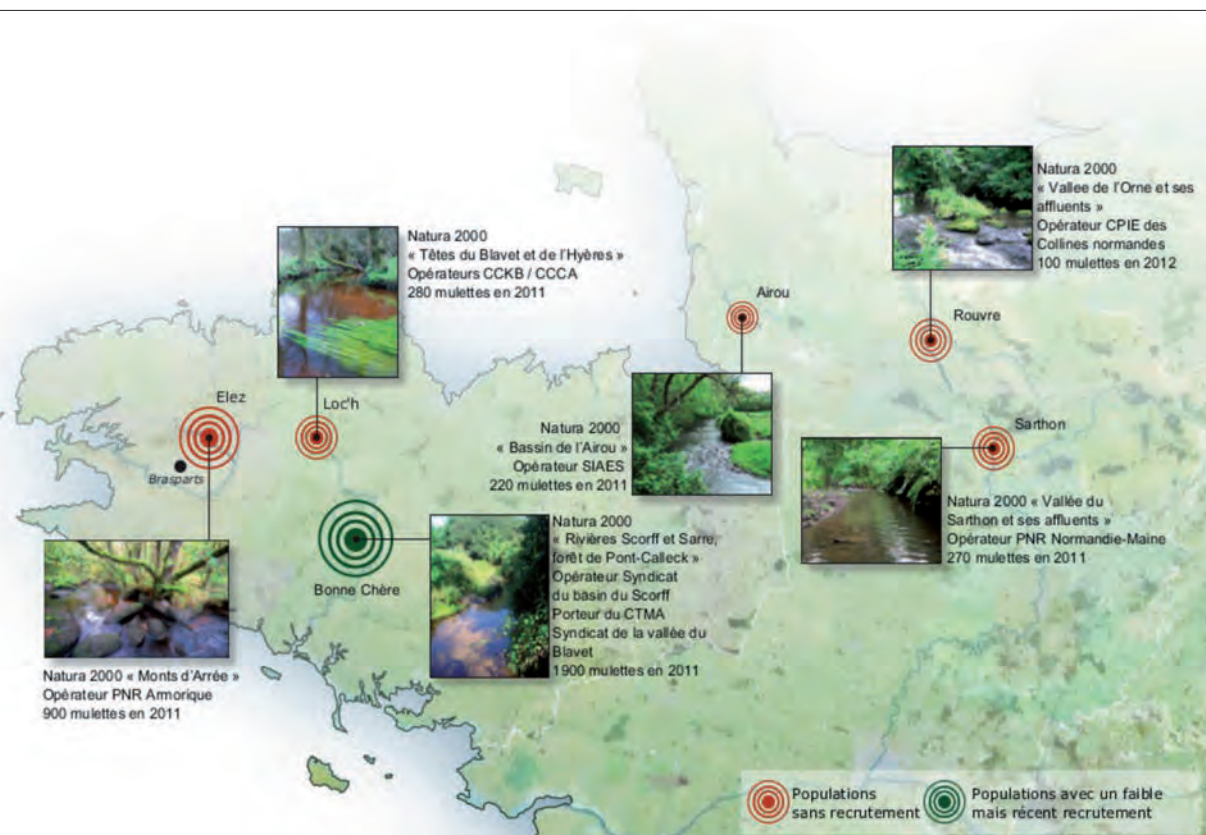
[1] Cycle de vie de la moule perlière d'eau douce

annexes II et V de la Directive « Habitats-Faune-Flore » ainsi qu'à l'annexe III de la Convention de Berne. Elle est protégée par la loi française (arrêtés du 16 décembre 2004 et du 23 avril 2007). Toute atteinte à ses populations est passible d'une peine d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende (art. L 415-3 du code de l'environnement).

Extrait de l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007 : « sont interdits sur le territoire métropolitain et en tout temps la destruction, l'altération ou la dégradation du milieu particulier [...], la destruction, la perturbation intentionnelle d'individus [...], leur colportage, leur mise en vente, leur vente ou leur achat ».

Un programme de sauvegarde

Face à ce besoin urgent, un programme LIFE+ a été confié à Bretagne Vivante en partenariat avec la Fédération de pêche du Finistère et le CPIE des Collines normandes en collaboration avec le Parc naturel régional Normandie-Maine et le Syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Sienne. Le programme LIFE+ (2010-2016), en parfaite cohérence avec le Plan national d'actions, s'attelle principalement à la mise en élevage des 6 principales souches restantes de mulettes (3 sites en Bretagne et 3 en Basse-Normandie inclus dans le réseau Natura 2000) [2],



[2] Situation géographique des 6 populations de moule perlière d'eau douce intégrées au programme LIFE mulette

au suivi de la qualité du milieu, au renforcement des populations et à l'émergence d'une prise de conscience pour tenter de sauver les dernières populations du Massif armoricain.

Lancés par la Commission européenne en 1992 (règlement 1973/92), les programmes LIFE – « l'instrument financier pour l'environnement » – sont les fers de lance de la politique de l'environnement de l'Union européenne. Les programmes LIFE+ s'inscrivent dans leur continuité pour la période 2007-2013 et le volet « Nature » contribue à la mise en œuvre des directives « Oiseaux » et « Habitats-Faune-Flore » en soutenant le développement du réseau Natura 2000.

Qui fait quoi ?

Bretagne Vivante coordonne la mise en œuvre globale du programme de conservation. Elle est également chargée des opérations de terrain en Bretagne : inventaires, contrôle de la qualité du milieu, renforcement des populations, sensibilisation et communication. C'est le CPIE des Collines normandes qui s'occupe de mettre en œuvre ces actions en Basse-Normandie, en collaboration avec le Syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Sienne et le Parc naturel régional Normandie-Maine. La Fédération de pêche du Finistère est chargée de faire fonctionner la station d'élevage.

Financements

Le programme LIFE+, d'un montant total d'environ 2,5 millions d'euros, est subventionné à hauteur de 50 % par la Commission européenne. Le complément est subventionné par les DREAL Basse-Normandie et Bretagne, les Conseils régionaux de Basse-Normandie et de Bretagne, les Conseils généraux des Côtes-d'Armor, du Finistère et de la Manche et également par l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Une réflexion à l'échelle des sous-bassins

Les populations de mulettes concernées par le projet sont, dans la majorité des cas, concentrées sur quelques dizaines, voire centaines, de mètres de linéaire de cours d'eau. La gestion intégrée de ces populations n'a donc de sens que si l'ensemble du chevelu en amont est pris en compte. Cette approche par bassin versant, prise en compte dans le programme LIFE+, nécessite l'implication des différents acteurs du territoire : communes, com-

munautés de communes, Syndicats de bassin, Conseils généraux, AAPPMA et Fédérations de pêche, mais également les riverains et les agriculteurs et aussi des organismes tels que l'ONEMA, l'INRA, les DDTM, DREAL ou DDPP, les Agences de l'eau... qu'il convient d'abord de sensibiliser. Leur implication est essentielle au maintien ou à la reconquête d'un habitat de qualité et à l'appropriation collective de la sauvegarde de la mulette perlière d'eau douce. ■

Bibliographie

COCHET G., 1998 – *Inventaire des cours d'eau à Margaritifera margaritifera en France. Rapport inédit et atlas cartographique*. Ministère de l'environnement, Direction de l'eau.

QUÉRÉ P., 1997 – *Étude sur la répartition de Margaritifera margaritifera en Bretagne*. Programme Morgane. Bretagne Vivante – SEPNEB, 29 p.

Plus d'informations et nos actualités sur www.life-moule-perliere.org/accueilleilmoule.php

Marie CAPOULADE, chargée de mission à Bretagne Vivante
marie.capoulade@bretagne-vivante.org



La rivière Airou en février 2013